



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sports mécaniques

Question écrite n° 1364

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui préciser année par année, depuis 1981, les contributions financières publiques consenties à la société Ligier, jusqu'à son passage sous contrôle étranger. Il lui semble normal que la représentation nationale en soit clairement informée, comme il l'avait déjà demandé à son prédécesseur.

Texte de la réponse

Entre 1986 et 1992, l'écurie de Formule 1 Ligier a bénéficié au total de 119 millions de francs de subventions de fonctionnement de la part du ministère de la jeunesse et des sports pour les moteurs, les études de soufflerie et la recherche-développement. Il convient par ailleurs de signaler que cette société a conclu des contrats de parrainage avec des entreprises publiques (La Française des jeux, Seita), ces contrats s'inscrivant dans la stratégie de communication de ces entreprises. Ainsi, la Seita a fait porter les couleurs de ses produits (Gitanes, Gitanes blondes, Gauloises blondes) par l'écurie Ligier de 1971 à 1997. S'agissant de La Française des jeux, les contrats de parrainage passé entre 1984 et 1995 ont pris fin au cours de l'année 1996.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1364

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 1997, page 2393

Réponse publiée le : 6 décembre 1999, page 6974